



**Ce document doit encore faire l'objet  
d'une décision du Conseil communal  
le 15 mai 2025**

**RAPPORT N° 07/2025  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Demande d'un crédit de CHF 1'336'000.— pour financer  
les phases d'études (SIA 31 à 33) du projet de  
réaménagement des rues du Simplon, d'Italie et du  
secteur Entre-deux-Villes**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission chargée d'étudier le **préavis N° 07/2025** intitulé « **Demande d'un crédit de CHF 1'336'000.— pour financer les phases d'études (SIA 31 à 33) du projet de réaménagement des rues du Simplon, d'Italie et du secteur Entre-deux-Villes** », déposé à la séance du Conseil communal du 27 mars 2025 s'est réunie le **8 avril 2025 à 18h00, en salle 2 de l'Hôtel de Ville.**

Elle était composée des personnes suivantes :

**Présidente rapportrice :**

VL	Mme	Anne-Francine Simonin
----	-----	-----------------------

**Membres :**

Parti	Titre	Prénom / Nom	Présent·e	Excusé·e	Absent·e
PLR	M.	Patrick Bertschy	X		
da.	M.	Alain Gonthier	X		
da.	M.	Grégoire Gavin	X		
LCVL	M.	Ceki Gülcü	X		
Verts	Mme	Juliette Lerch	X		
UDC	M.	Bastien Schobinger	X		
PLR	M.	Rolf Schweizer	X		
PS	M.	Jörg Spieldenner			
Verts	M.	Colin Wahli	X		
EAV					

**Suppléant·e·s :**

Parti	Titre	Prénom / Nom	Présent·e	Excusé·e	Absent·e
PS	M.	Julien Rillet	X		

**La Municipalité était représentée par :**

- M. Antoine Dormond, Municipal du Service de de l'urbanisme et de la mobilité, [antoine.dormond@vevey.ch](mailto:antoine.dormond@vevey.ch)

**Les services sont représentés par :**

- Monsieur Julien Cainne, chef du Service de l'urbanisme et de la mobilité, [julien.cainne@vevey.ch](mailto:julien.cainne@vevey.ch)
- Maëlle Buyck, cheffe de projet au Service de l'urbanisme et de la mobilité
- Cédric Girod, Technicien ES en génie-civil au Service des Travaux publics, espaces verts & entretien, [cédric.girod@vevey.ch](mailto:cédric.girod@vevey.ch)

## 1. INTRODUCTION

Antoine Dormond introduit ce préavis avec une présentation « Powerpoint » qui se trouve en annexe.

Il est à relever que Urbanisme et Travaux sont dans ce préavis car les deux services y sont impliqués (cf tableaux p5 & 6 du préavis).

Antoine Dormond souligne que deux enjeux majeurs pour la Ville sont dans ce préavis

- La voie cyclable Vélolac reliant Vevey à Roche (PA5)
- Le réseau thermique CAD dont le partenariat avec le Groupe E et la commune voisine de La Tour-de-Peilz a été récemment signé.

Il est encore précisé que les études préliminaires sont terminées (SIA 21). Elles comprenaient la définition des grandes lignes et le diagnostic de faisabilité. Ce qu'il y a eu de particulier dans cette phase, c'est le cumul des objectifs, les multiples strates en sous-sol et en surface.

En termes de calendrier deux périodes-clés : Si celui-ci est sans embuche (obtention de crédit d'ouvrage, levées des oppositions et recours éventuels, etc.)

- Mi 2027 Permis de construire
- 2028 Début des travaux en faisant attention à la mutualisation des diverses interventions (CAD, ...)

La présidente remercie le Municipal et les services pour cette présentation efficiente

Pour la suite de ce rapport :

- Correspond à la prise de parole d'un·e commissaire
- ✓ Correspond à la prise de parole du Municipal présent ou d'un membre des services

## 2. DISCUSSION

### Discussion générale

- Comment gérer les différents trafics et donc, parallèlement les places de parc, sachant que 60 à 70 places de parc doivent être supprimées pour mener à bien ce chantier ? Avec les places sur les quais ? Riverains autorisés ?
- ✓ Des tests sont prévus mais des suppressions interviendront
- Les services pourront-ils suivre ce projet sans EPT supplémentaire ?
- ✓ Tout va bien à ce sujet, la planification de cet objet sera assumée par les services sans EPT supplémentaire et donc inscrit au plan des investissements
- ✓ Il est encore précisé qu'une réfection en surface, sans autre aménagements coûterait CHF 5 à 6 mio. Cf. Eléments financiers en annexe
- Est-ce CHF 2 mio ou CHF 4 mio qu'il faut prendre en compte sur le plan de circulation car cela va du simple au double ?
- ✓ C'est avec la phase de projet que nous allons pouvoir affiner ce montant.
- Et pourquoi ne pas mettre le trafic vélo sur les quais ?
- ✓ Mission impossible en termes de cohabitation car les quais ne sont pas un axe de déplacement rapide
- La piste cyclable sera-t-elle délimitée par du béton ou de la peinture ?
- ✓ Il est impossible de faire une piste cyclable complètement indépendante car à plusieurs endroits la largeur est trop faible.
- Comment les pistes cyclables se rejoignent-elles ?

- ✓ Rue du Torrent - Place du Marché - Rue de Lausanne - Rue du Simplon - Rue d'Italie et, à Entre-Deux-Villes, comme La Tour-de-Peilz fait passer sa piste cyclable par la Rue de l'Oyonne, derrière Nestlé, il faudra manœuvrer.
- Le calendrier est-il optimiste ou pessimiste ?
- ✓ Comme il est question de la LROU, le référendum est possible malgré cela, nous devrions à commencer dans les délais. Pour un début en 2032, on est dans les clous, sous réserve d'embûches
- Pour rappel, les préavis autorisent la Municipalité à faire certains travaux proposés et non à décider sur quelle routes ses travaux doivent être exécutés. C'est un engagement politique
- Des remerciements sont adressés aux services pour avoir pris en compte les aspects de durabilité, mais qu'en est-il des démarches participatives concernant ce projet ?
- ✓ C'est en effet un gros enjeu d'impliquer la population dans ce projet et les services y travaillent.
- Le Conseil communal vote le projet mais il doit aussi être validé par la LROU.
- Tout a été fait au niveau du séparatif mais pour les autres services c'est encore flou
- Du point de vue financier, la Ville souhaite-t-elle vraiment faire ce chantier ? Ce n'est pas ce projet là mais le cumul des propositions qui peuvent nous donner le tournis et nous inquiéter pour les finances communales.
- ✓ Avec les subventions, jusqu' à 40% des dépenses seraient couvertes, si nous commençons dans les délais, c'est à dire d'ici 2032
- La végétalisation a-t-elle un coût ?
- ✓ Pour les poches végétalisées, telles que prévues, leur coût est résiduel, modeste ...
- Avons-nous un ordre d'idée d'EPT pour entretenir cette végétalisation ?
- Pas d'EPT mais un coût annuel d'entretien d'un arbre nouvellement planté à 900 CHF. A ce stade, il est prématuré de faire un calcul plus précis au vu du fait que seule l'étude préliminaire a été menée à ce jour. Le coût d'entretien sera calculé dès lors que la nouvelle arborisation sera précisée.
- Est-il pris en compte une alternative de places de parc à la Providence ?
- Sur la Providence c'est le PPA qui va pouvoir en parler

### **La discussion est ouverte point par point :**

#### 1. Objet du préavis

#### 2. Contexte

##### A. Contexte général

##### B. Études préliminaires

##### C. Enjeux et objectifs

- ✓ Un grand soucis avec le PDCom B4 concernant les espaces de livraisons, la ligne du bus, le trafic individuel et motorisé... Ça va être complexe !
- ✓ Un extrait du PDCom se trouve en annexe
- ✓ Il va falloir sensibiliser sur le micro-hub.
- Et/ou déplacer sur Chènevrière et RC
- ✓ Une des première mesure, c'est la diminution de la vitesse qui fait partie d'un ensemble de mesure et donc accélérer le transfert modal. Il ne faut pas voir cette rue comme un axe principal et de transit, sauf pour les vélos et les bus.
- La limitation à 30 km pour les vélos estampillés 45km ne va pas être évidente.
- ✓ Il est rappelé que les cyclistes doivent se conformer aux limitations de vitesse. Précision est donnée sur la différence entre piste cyclable partagée et rue cyclable.
- ✓ Attention aussi aux rodéos dangereux la nuit et à la réunification du bord du lac.

#### D. Projet d'agglomération de 5ème génération (PA5)

- Un rappel des dates est demandé
- ✓ Il est impératif pour toucher les subventions fédérales que les travaux commencent entre 2028 et 2032.

#### E. Coordination avec le développement d'un réseau thermique

- En termes de faisabilité on peut, pour l'heure, constater que cela ne va pas être simple.
- Pour faire les travaux du CAD, par exemple, il va falloir environ 1,5 m de large au milieu de la chaussée donc compliqué avec le passage de véhicules.
- ✓ Synergie avec le chauffage à distance OUI pour Romande Énergie et, si nous devons déplacer les VMCV sur la RC, ça va coûter

### 3. Procédure de mise en concurrence

#### A. Principes généraux

#### B. Offre retenue

#### 4. Communication

- Une communication positive est espérée afin d'embarquer la population dans ce projet.
- ✓ Il est en effet important pour la suite de communiquer positivement sur ce que le réaménagement peut apporter au quartier tout comme être transparent sur les nuisances pendant le chantier.

#### 5. Calendrier intentionnel

#### A. Généralités

#### B. Planning

#### 6. Aspect financier

- Des coûts d'ouvrage de 18%, pour les phases 1 et 2, c'est beaucoup
- Ce projet dépasse les limites de la commune que paie les travaux qui auront lieu sur la commune de la Tour-de-Peilz ?
- ✓ C'est en discussion avec la commune voisine, comme plusieurs autres points de ce projet.

#### A. Récapitulatif des dépenses prévues

#### B. Plan des investissements

#### C. Financement

#### D. Amortissement

#### E. Estimation du montant de la subvention PA5

- Si ce préavis n'est pas accepté ?
- ✓ La municipalité pondérera et se décidera mais il y aura des projets qu'il faudra prioriser certainement différemment. Les discussions auront lieu avec les autres communes
- Si AGLO est accepté et que des communes ont refusé nous serons moins bien notés.
- ✓ Aller de l'avant est important afin que nous restions aussi dans les bons papiers de la Confédération pour obtenir de bon co-financement.

### 7. Conclusions

- Les travaux empiètent-ils sur la commune voisine. Si oui , il faudra un accord de la Tour de Peilz par son CC ou sa Municipalité. La procédure dépendra de l'importance des travaux (procédure LROU ou pas) et de son coût. A ce stade, on ne peut avoir de réponse définitive. La suite du projet nous le dira.
- Si la Tour-de-Peilz n'est pas d'accord c'est LROU qui décidera et donc le Voyer.

### VŒUX :

- Uniformisation des matérialités sur les espaces publiques et arrêt du sable stabilisé.

Vote de la Commission : oui 5 - non 0 - Abst 5

## 3. VOTE

### **Détermination de la Commission de l'environnement et de l'énergie :**

Dans sa séance du jeudi 20 mars 2025, et conformément à l'article 71 al 1 du règlement du Conseil communal, la commission de l'environnement et de l'énergie a examiné le présent préavis et s'est déterminée favorablement.

Approuvé à l'unanimité

### **Détermination de la Commission des finances :**

Dans sa séance du mercredi 19 mars 2025, et conformément à l'article 62 du règlement du Conseil communal, la commission des finances a examiné le présent préavis du point de vue financier et s'est déterminée favorablement.

7 voix pour - 2 voix contre - 1 abstention

### **Délibérations de la commission ad hoc :**

La commission ad hoc passe au vote des conclusions du préavis N°07/2025, comme suit :

Pour : 7

Contre : 1

Absentions : 2

#### **4. CONCLUSIONS**

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

##### **LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY**

**VU** le préavis N° 07/2025, du 3 mars 2025, concernant la « Demande d'un crédit de CHF 1'336'000.— pour financer les phases d'études (SIA 31 à 33) du projet de réaménagement des rues du Simplon, d'Italie et du secteur Entre-deux-Villes »

**VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

##### **d é c i d e**

1. d'accorder à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 1'336'000.— pour les phases d'études du projet de réaménagement des rues du Simplon, d'Italie et du secteur Entre-deux-Villes ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte du bilan « Dépenses d'investissements » ou, si nécessaire, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026 ;
3. d'amortir le crédit demandé selon les règles du MCH2.

Pour la commission ad hoc  
La Présidente rapportrice

Simonin Anne-Francine

Séance terminée à 20h00

Rapport validé le 29 avril 2025